

Communiqué du CCC : Journée nationale de la relation avocats-magistrats

11/03/2024



Communiqué du Conseil consultatif conjoint de déontologie de la relation magistrats-avocats (CCC) relatif à la première édition de la journée nationale qui se tiendra le jeudi 21 mars 2024, à travers toute la France.

Le 21 mars 2024, date anniversaire de la promulgation du code civil, des lieux de justice de la France entière accueilleront la première édition de la Journée nationale de la relation avocats-magistrats.

Cette manifestation, pensée par le Conseil consultatif conjoint de déontologie de la relation avocats-magistrats (CCC), est le fruit de la volonté commune des deux professions.

Elle permettra aux avocats, magistrats et personnels de greffe de consolider des relations harmonieuses au service d'une justice de qualité, en leur offrant l'occasion d'échanger sur de multiples sujets d'intérêt partagé.

Le Conseil consultatif conjoint de déontologie de la relation magistrats avocats

PAGE DÉDIÉE AU CCC >

Retrouvez les informations utiles sur les sites des juridictions et des barreaux participants

On en parle **dans la presse**

> [Actu-Juridique : "Magistrats-avocats : un nouveau rendez-vous pour consolider l...](#)

> [La Gazette du Palais "Première journée nationale de la relation avocats-magistr...](#)

> [Village de la Justice : "1re Journée nationale de la relation magistrats-avocat...](#)

Présentation de la journée nationale

Le président Simon-Delcros et Me Bollet, membres du CCC, nous présentent la journée nationale

Des manifestations **partout en France**

